

Assemblée générale annuelle

**des producteurs visés par le
plan conjoint des producteurs
de lapins du Québec
et
des membres du Syndicat des
producteurs de lapins du Québec**



**Le lapin
du Québec**

**Le 11 novembre 2016
Hôtel et Suites Le Dauphin
Drummondville**



SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

555, boul. Roland-Therrien, bureau 315
Longueuil (Québec) J4H 4E7

Téléphone : 450 679-0530
Télécopieur : 450 670-3659
Courriel : lapins@upa.qc.ca
Site Internet : www.lapinduquebec.qc.ca

Jean-Philippe Blouin
Secrétaire général
Poste 8391

Julie Seyer
Secrétaire
Poste 8957

TABLE DES MATIÈRES

AGA DES PRODUCTEURS DE LAPINS VISÉS PAR LE PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

➤ Avis de convocation de l'AGA du plan conjoint	1
➤ Projet d'ordre du jour de l'AGA du plan conjoint.....	2
➤ Procès-verbal de l'AGA du plan conjoint du 13 novembre 2015	3
➤ Mot du président.....	13
➤ Rapport d'activités du SPLQ et de l'agence de vente 2015-2016.....	14

AGA DES MEMBRES DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

➤ Avis de convocation de l'AGA des membres.....	33
➤ Projet d'ordre du jour de l'AGA des membres.....	34
➤ Procès-verbal de l'AGA des membres du SPLQ du 13 novembre 2015	35
➤ Actions réalisées sur les priorités d'action 2015-2016.....	42
➤ Priorités d'action 2016-2017.....	45

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

**Des producteurs de lapins visés par le plan conjoint
des producteurs de lapins du Québec**

Le 11 novembre 2016

Drummondville



Le 21 octobre 2016

AVIS DE CONVOCATION
À TOUS LES PRODUCTEURS VISÉS PAR
LE PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

Madame, Monsieur,

Par la présente, vous êtes convoqué à l'assemblée générale annuelle (AGA) 2016 des producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de lapins du Québec qui se tiendra selon les indications suivantes :

Date :	Le vendredi 11 novembre 2016
Heure :	Inscription : 9 h Début de l'assemblée : 9 h 30
Lieu :	Hôtel et Suites Le Dauphin Drummondville 600, boul. St-Joseph, Drummondville (Québec) J2C 2C1 <i>Salle Couronne A</i> Téléphone (sans frais) : 1 855 500-8480

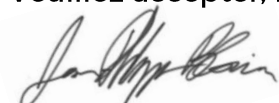
L'AGA est un moment privilégié pour prendre connaissance des actions qui ont été posées lors de la dernière année et d'échanger sur le prochain plan stratégique quinquennal du secteur cunicole.

Lors de ce rendez-vous annuel, vous aurez à vous prononcer sur des modifications au Règlement sur les parts de production et la mise en marché des lapins (RLRQ, chapitre M-35.1, r. 214.1). Ces propositions de modifications concerneront entre autres, les déclarations de prévisions sur quatre semaines, la mise en marché des parts de production attribuées et certaines définitions.

Veillez prendre note que le déroulement de cette journée ainsi que les différents votes se prendront en fonction du Règlement sur le droit de vote des producteurs visés par le plan conjoint des producteurs de lapins du Québec (RLRQ, chapitre M-35.1, r. 212.1). Vous trouverez ci-joint un projet d'ordre du jour (au verso), le procès-verbal de la dernière AGA et le formulaire de procuration. De plus, un dîner style buffet sera offert au coût de 10 \$ par personne. Afin de faire les réservations requises au restaurant, nous vous demandons de confirmer votre présence auprès de Mme Julie Seyer en composant le 450 679-0540, poste 8957 ou par courriel à lapins@upa.qc.ca.

Nous comptons sur votre présence à cette importante rencontre.

Veillez accepter, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



Jean-Philippe Blouin
Secrétaire général

p. j.

PROJET D'ORDRE DU JOUR
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES PRODUCTEURS
VISÉS PAR LE PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

1. Ouverture de l'assemblée
2. Rappel des règles de procédures des assemblées délibérantes
3. Lecture et adoption de l'avis de convocation
4. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 13 novembre 2015
6. Mot du président du Syndicat
7. Présentation et adoption du rapport d'activité 2015-2016 et adoption du Plan d'action et orientations 2016-2017
8. Présentation et adoption des états financiers vérifiés 2015-2016
9. Nomination d'un auditeur indépendant pour l'exercice 2016-2017
10. Modifications au Règlement sur les parts de production et la mise en marché des lapins
11. Planification stratégique quinquennale
12. Divers
13. Levée de l'assemblée

VOTE :

Pour avoir le droit de vote à l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint, le producteur doit avoir mis en marché des lapins au cours de l'année ou être associé à la production de lapins au cours de l'année du 1^{er} août 2015 au 31 juillet 2016 et être inscrit au fichier des producteurs.

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DES PRODUCTEURS DE LAPINS VISÉS PAR LE PLAN CONJOINT**

**Tenue le 13 novembre 2015
l'Hôtel Best Western de Drummondville**

PRÉSENCES

Mmes	Stéphanie Chicoine	Mélanie Lemieux
	Martine Paul	Carmen Parenteau
	Sophie Daviau	Lucie Larivière
	Nathalie Lapensée	Renée Lalancette, MAPAQ
	Fabienne Blain	Karine Guillemette, FADQ
	Marie Claude Massicote, AAC	Sylvie Martel, UPA
MM.	Lucas Sévigny	Maxime Tessier
	Julien Pagé	Gérald Tessier
	Frédéric Lagacé	Jean-Pierre Kack
	Claude Bergeron	Benoit Dubuc
	Roger Lussier	Yan Turmine
	Bernard Marsolais	Pierre Parenteau
	David Berthelette	Jacques Boisclair, observateur
	Yves St-Vincent	Martin Caron, UPA
	Martin Roy, TCN	Patrick Monsengo, RMAAQ
	Sylvain Boulerice, UPA	Armand Plourde, directeur général

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le président, M. Julien Pagé, ouvre la réunion et invite les producteurs à être ouverts aux diverses propositions de solutions d'avenir pour le secteur et à bien saisir l'importance du message du thème de l'assemblée: « *Soyons visionnaires!* »

2. RAPPEL DES RÈGLES DE PROCÉDURES DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES

Le secrétaire fait un bref rappel des règles de procédures des assemblées délibérantes qui sont incluses dans le Règlement général du Syndicat.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par M. Maxime Tessier et appuyée par M. Benoit Dubuc, il est unanimement résolu d'adopter l'avis de convocation comme transmis le 23 octobre 2015.

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Rappel des règles de procédures des assemblées délibérantes
3. Lecture et adoption de l'avis de convocation
4. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 14 novembre 2014
6. Mot du président du Syndicat
7. Présentation et adoption du rapport des activités, incluant le bilan de l'agence de vente et les activités de promotion, adoption du Plan d'action et orientations 2015-2016
8. Présentation et adoption des états financiers vérifiés 2014-2015
9. Nomination d'un auditeur indépendant pour l'exercice 2015-2016
10. Modifications au Règlement sur les parts de production et la mise en marché des lapins
11. Atelier de travail sur la planification stratégique quinquennale
12. Plan d'action et orientations 2015-2016
13. Divers
14. Levée de l'assemblée

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par M. Benoit Dubuc et appuyée par Mme Martine Paul, il est unanimement résolu d'accepter le projet d'ordre du jour comme présenté.

5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AGA DU 14 NOVEMBRE 2014

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par M. Benoit Dubuc, appuyée par Mme Sophie Daviau, il est unanimement résolu de ne pas procéder à la lecture intégrale du procès-verbal, considérant que tous les producteurs l'ont reçu avec la convocation et qu'ils n'ont aucun amendement à y apporter.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par Mme Lucie Larivière, appuyée par M. David Berthelette, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 14 novembre 2014 comme rédigé.

6. MOT DU PRÉSIDENT DU SYNDICAT

À propos de son message, le président, M. Julien Pagé explique que dans le contexte commercial actuel, les producteurs doivent être visionnaires, ce qui justifie le thème retenu pour cette année. IL mentionne l'importance de bien définir le plan stratégique.

Le fait que les producteurs de lapins soient peu nombreux, ils doivent donc être solidaires et visionnaires. Des dossiers comme celui du bien-être animal nécessiteront une implication et une attention particulière des producteurs et des partenaires.

Il mentionne que les producteurs sont des gens de passion et qui accordent un soin particulier aux animaux qu'ils produisent et qu'il ne faut pas se gêner pour faire connaître cet amour des animaux au grand public.

Il cite quelques dossiers d'importance au Syndicat comme celui de l'abattage sous inspection fédérale, les relations avec Ferme avicole Oka, le suivi de la situation financière de l'organisation, le projet de mentorat, le projet de recherche sur les médicaments.

Il mentionne également l'intérêt croissant pour les gens qui veulent se lancer en production cunicole, l'importance des activités de promotion et l'accompagnement de l'UPA. Il termine en soulignant le travail impressionnant et l'appui remarquable obtenu des membres du conseil d'administration pour l'avancement de la production et de la profession.

7. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT DES ACTIVITÉS, INCLUANT LE BILAN DE L'AGENCE DE VENTE ET LES ACTIVITÉS DE PROMOTION, ADOPTION DU PLAN D'ACTION ET ORIENTATIONS 2015-2016

Monsieur Julien Pagé résume les sections du rapport des activités. Il répond à de multiples questions concernant les cahiers de charges visant la production de lapins différenciés et mentionne aussi que tous les cahiers de charge devront être révisés car l'objectif demeure le développement de la production et l'efficacité du travail du Syndicat et de ses comités. Des questions concernant les règles du CARTV sont aussi posées.

Concernant une question liée à l'abattage sous inspection fédérale, le président mentionne que c'est une grande problématique pour tous les secteurs de production. Il mentionne l'exemple de la fermeture de Viandes Laroche dans le bovin. La rentabilité de cette activité est directement liée au volume à abattre et d'avoir la collaboration de tous les acheteurs. Il est aussi question de l'application de la réciprocité des normes qui sont de juridiction fédérale.

Des explications sont données sur le travail du CRAAQ en lien avec la mise à jour des références économiques. M. Maxime Tessier explique que ces références devraient permettre d'obtenir plus facilement le financement requis pour lancer un projet. Le président explique également la visite des hauts dirigeants de la FADQ dans un clapier. M. Pagé explique l'ensemble des interventions de visibilité des produits cunicole qui sont faits par les chefs et lors d'évènements culinaires.

Monsieur Yves St-Vincent se présente à l'assemblée et annonce être à la recherche de lapins biologique pour répondre à une demande actuellement non comblé. Il mentionne avoir beaucoup de demandes à ses points de vente aux marchés Atwater et Jean Talon ainsi qu'à la boucherie sur la ferme. Il répond à certaines questions liées à la production biologique.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par M. Maxime Tessier et appuyée par Benoit Dubuc, il est résolu à l'unanimité d'adopter le rapport d'activité 2014-2015.

8. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 2014-2015

Monsieur Sylvain Boulerice se joint à l'assemblée pour présenter les résultats financiers 2014-2015. Il explique le rapport des auditeurs externes. Il poursuit en expliquant les résultats financiers présentés dans le cahier d'assemblée annuelle. Il présente chacun des postes de revenus et de dépenses de ces états.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par Claude Bergeron et appuyée par Sophie Daviau, il est résolu à l'unanimité d'adopter des états financiers vérifiés 2014-2015.

9. NOMINATION D'UN AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE 2015-2016

Le conseil d'administration recommande de retenir la même firme d'auditeurs externe pour la prochaine année.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par M. Bernard Marsolais et appuyée par Mme Martine Paul, il est unanimement résolu de nommer la Fédération régionale de l'UPA de la Montérégie comme auditeur externe pour l'année 2014-2015.

10. MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT SUR LES PARTS DE PRODUCTION ET LA MISE EN MARCHÉ DES LAPINS

Le président et le directeur général expliquent les objectifs de la modification aux articles 4 à 28 concernant les émissions de PPA de tout genre. La mise en place d'un comité spécifique chargé de l'analyse et de recommander la bonification ou l'acceptation de cahier de charge vise à rendre la décision d'émettre des parts de production spécifiques ou différenciées plus neutre et transparente. Certains producteurs souhaitent que le texte final de la proposition soit présenté avant de se prononcer. Légalement, l'office doit répondre de ses décisions aux producteurs, donc le comité ne peut être décisionnel. Un producteur suggère que le conseil d'administration poursuive la procédure actuelle en désignant un comité de travail, de présenter le texte de modifications aux règlements lors de la prochaine assemblée générale. Il est aussi suggéré de tenir une assemblée générale spéciale sur l'ensemble des modifications si jugé requis.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par Maxime Tessier et appuyée par Benoit Dubuc, il est résolu d'adopter le principe de mise en place d'un comité externe sur les cahiers de charges, que ce comité fasse des recommandations au conseil d'administration qui a la responsabilité ultime de rendre les décisions sur l'application du règlement en lien avec ce qui a été présenté lors de l'Assemblée générale du 13 novembre 2015.

Pour 12 Contre 2 Abstention 0 Adopté à la majorité

MM. Claude Bergeron et Jean-Pierre Kack enregistrent leur opposition.

Le président et le directeur général expliquent les objectifs de la modification à l'article 50 pour permettre la modification de l'offre hebdomadaire afin d'y introduire les prévisions de livraison de lapins sur quatre semaines en remplacement de deux semaines. Cette modification permettrait ainsi au Syndicat de mieux planifier les jumelages avec les acheteurs. Un producteur demande si le jumelage sur plus d'une semaine est possible, et ce, afin de permettre de mieux jauger la qualité des lapins à préparer.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par M. Benoit Dubuc et appuyée par M. David Berthelette, il est proposé de mettre à discussion la modification de l'article 50 et l'annexe 4 sur le formulaire d'offre hebdomadaire.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE de M. Jean Pierre Kack et appuyée de Frédéric Lagacé, il est proposé que soient inscrits les motifs de l'agence lorsqu'elle ne confirme pas la totalité des lapins offerts par les producteurs.

Pour 10 Contre 0 Abstention 1 Adopté à la majorité

Sur la résolution principale, le président appelle le vote.

Pour 12 Contre 2 Abstention 0 Adopté à la majorité

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par M. Claude Bergeron et appuyée par Mme Lucie Larivière, il est proposé de mettre à discussion la modification au Règlement sur les parts de production et la mise en marché concernant le jumelage des lapins différenciés pour y introduire la possibilité que lors d'un jumelage hebdomadaire, lorsque la demande de lapins réguliers permet d'écouler l'offre des producteurs en totalité sans répondre à la demande totale des acheteurs de lapins réguliers, la demande des acheteurs puisse être comblée par des lapins différenciés lorsque disponibles et ce aux mêmes conditions de vente que le lapin régulier. Si l'offre ainsi que la demande de lapins réguliers sont en équilibre ou que la demande des acheteurs est inférieure à l'offre des producteurs de lapins réguliers, les lapins différenciés offerts en surplus de la demande des acheteurs de lapins différenciés ne pourront être confirmés ou seront traités comme des lapins différenciés de surplus.

Le directeur général explique la démarche actuellement en place lors de la réalisation du jumelage hebdomadaire.

Au terme de la discussion, le président appelle le vote sur la proposition principale.

Pour 10 Contre 1 Abstention 3 Adopté à la majorité

M. Claude Bergeron note son objection.

11. ATELIER DE TRAVAIL SUR LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE QUINQUENNALE

Le président invite les producteurs à travailler en atelier sur la planification stratégique 2016-2021. Le travail serait fait à partir du document planification stratégique 2011-2015 et il vise à remettre à jour ledit document qui servirait de base au renouvellement de la planification stratégique. Les producteurs se regroupent par table de plus ou moins 7 personnes pour une séance d'échange de trente minutes environ. Ce travail sera compilé et transmis aux producteurs pour bonification préalable.

12. PLAN D'ACTION ET ORIENTATIONS 2015-2016

Le président rappelle l'objectif d'un plan d'action auquel tous les producteurs devraient adhérer. Il présente le projet de plan d'action retenu par les membres du conseil d'administration.

PRIORITÉS D'ACTION 2015-2016

Exercice de priorisation réalisé par le conseil d'administration, des commentaires et orientations de producteurs en cours d'année, des exigences de l'UPA dans le cadre du plan de redressement.

DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS	
<p><u>OBJECTIF</u> Sécuriser nos marchés et garder nos prix</p> <p><u>RÉSULTAT ATTENDU, MESURABLE</u> Ventes de lapins du Québec accrues</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Améliorer l'efficacité du secteur cunicole québécois pour une présence accrue de produits à base de Lapin du Québec dans les grands réseaux de distribution alimentaire et dans les boucheries spécialisées. ➤ Encourager l'achat de Lapin du Québec. ➤ Encourager le développement de nouveaux produits. ➤ Compléter la recherche visant à augmenter la durée de vie en tablette du lapin du Québec. ➤ Maintenir les efforts marketing : <ul style="list-style-type: none"> - donner une valeur ajoutée au lapin du Québec pour nous démarquer des autres viandes de spécialité ainsi qu'à des produits importés; - miser sur nos avantages concurrentiels. ➤ Développer des partenariats pour la promotion des produits cunicole. ➤ Faire un suivi de l'utilisation du logo Lapin du Québec et en encourager l'utilisation. ➤ Renouveler les conventions de mise en marché sur les prix, mode de paiement, livraisons, délais, etc. ➤ Recherche d'options d'abattage fédéral au Québec. ➤ Déposer des projets pour mieux contrôler et encourager l'utilisation du logo.

DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION

OBJECTIF

- 1) Augmenter graduellement le nombre produit de lapins du Québec de 5 500 à 7 000 lapins du Québec par semaine d'ici 2024
- 2) Faire plus de recherches appliquées sur les potentiels du lapin du Québec

RÉSULTAT ATTENDU, MESURABLE

Rentabilité des fermes d'élevage améliorées

- Faire respecter les PPA afin de garantir un approvisionnement stable aux acheteurs en fonction des engagements en vigueur.
- Obtenir des améliorations aux programmes de sécurité du revenu pour les entreprises cunicoles.
- Informer les producteurs sur les programmes d'aide existants.
- Améliorer l'accès au financement pour les entreprises du secteur.
- Favoriser l'aide et la transmission des connaissances aux éleveurs.
- Contribuer à l'amélioration continue des standards de qualité.
- Continuer à bien faire connaître les produits de Lapin du Québec par des promotions et publicités afin d'augmenter la consommation par habitant et ainsi encourager le démarrage de nouvelles entreprises.
- Permettre l'accès aux principaux antibiotiques tout en travaillant à en réduire leur utilisation.
- Favoriser les projets de R & D dans le secteur cunicole, poursuivre les démarches avec l'ACIA et AAC pour l'obtention d'homologation des médicaments.
- Débuter le projet mentorat pour les nouveaux producteurs et un programme d'appui aux producteurs en place.
- Favoriser et développer les services-conseils.
- Compléter la mise à niveau des références économiques avec le CRAAQ et établir le coût de production.
- Participation à la Stratégie de bien-être animal et promotion du bien-être animal dans les clapiers et le transport, participation à la rédaction du code canadien.
- Chercher à minimiser les impacts financiers aux producteurs liés à l'abattage.

FONCTIONNEMENT PLUS EFFICACE DE L'AGENCE DE VENTE	
<p><u>OBJECTIF</u> Appliquer avec rigueur et discipline la convention et les règlements</p> <p><u>RÉSULTAT ATTENDU, MESURABLE</u> Respect du travail unité-personne fixé dans le plan de redressement (1,31 ress. par semaine)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Inciter les acheteurs à respecter les conditions de mise en marché : <ul style="list-style-type: none"> - respect de la facturation, des garanties de paiement; - négocier pour des périodes d'engagement plus longues; - éviter les négociations hebdomadaires ou ajustements de dernière minute. ➤ Éviter et/ou gérer les surplus et les pénuries. ➤ S'assurer que le transport des lapins du Québec soit réalisé selon les meilleures pratiques connues et à moindre coût. ➤ Favoriser le transfert de documents via Internet (avec les acheteurs, les producteurs et les divers intervenants). ➤ Bonifier les conventions de mise en marché sur les prix, mode de paiement, livraisons, délais, etc. ➤ Participer à la révision quinquennale de la RMAAQ.
MOBILISATION DES PRODUCTEURS	
<p><u>OBJECTIF</u> Consolider la confiance des producteurs envers leur Syndicat et leurs administrateurs</p> <p><u>RÉSULTAT ATTENDU, MESURABLE</u> Adhésion et appui des producteurs aux orientations de leur CA</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Informer régulièrement les producteurs de la réalisation d'une action ou étape dans les dossiers et projets du SPLQ et d'actions spécifiques de l'UPA. ➤ S'assurer de la compréhension, du rôle et de la responsabilité de l'AGA, du CA, du président et des permanents. ➤ Renforcer la vie associative autour des priorités d'action du conseil d'administration. ➤ Maintenir à quatre le nombre de publications du Messenger cunicole. ➤ Maintenir la formule bonifiée de l'AGA avec participation de conférencier ou invité spécial ou évènement spécial. ➤ Faire la mise à jour du plan stratégique.

Il est unanimement résolu de retenir le plan d'action proposé comme plan de travail principal pour l'année 2015-2016.

13. DIVERS

Une question est posée sur une éventuelle émission de PPA. Le président explique que l'orientation du conseil d'administration est de procéder à l'évaluation et l'émission des PPI deux fois par année, soit en février et septembre. Cette façon de faire permettrait de mieux assurer le suivi des projets et de la réponse aux demandes des acheteurs.

Le projet de formation et mentorat devrait permettre aussi d'assurer la pérennité de production des candidats producteurs.

Il est questionné le nombre de producteurs qui ont démarré dans la dernière année et combien sont encore en production. Des éléments comme le prix du lapin, les problématiques sur les entreprises, et d'autres problèmes particuliers à chacun qui ont motivé ces abandons. Il est aussi mentionné que souvent le financement des entreprises est problématique.

Concernant le prix du lapin, les coûts de la plupart des secteurs viande ont augmenté, qu'en est-il du lapin? Le président mentionne qu'au moins, le prix n'a pas baissé. Le marché est comblé et la demande demeure. Il y a lieu de regarder l'ensemble des éléments afin d'améliorer la rentabilité des fermes et ainsi limiter les majorations de prix demandées.

Il est aussi mentionné que l'agence a de la difficulté à placer les réformes. Divers problèmes se posent: le nombre de lapins par cage, le prix, la capacité de transport et des remorques.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par M. Maxime Tessier et appuyée par M. Bernard Marsolais, il est résolu de lever la séance de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs de lapins du Québec. Il est 16 h.

Julien Pagé, président

Armand Plourde, directeur général

MOT DU PRÉSIDENT



Chers producteurs et productrices cunicoles du Québec,

Il me fait plaisir de vous présenter le bilan des activités de votre Syndicat. Il est important de souligner le travail quotidien que nous faisons avec nos familles afin de nourrir la population québécoise et d'ailleurs.

Encore cette année, bon nombre de défis et parfois quelques embûches ont été surmontés par votre Syndicat. Comme vous pourrez le constater dans le rapport des activités réalisées par votre Syndicat et par l'implication de vos représentants, nous avons poursuivi les actions visant à améliorer la mise en marché des lapins du Québec ainsi que le positionnement de notre produit sur les différents marchés.

Parmi les principaux dossiers qui ont retenu notre attention cette année, notons quelques dossiers épineux qui se sont tout de même soldés par l'abandon de griefs par un acheteur et par la reprise des négociations visant à élaborer une nouvelle convention de mise en marché. Malgré un soutien de l'État de plus en plus effacé, le Syndicat a tout de même réussi à obtenir l'appui de certains programmes gouvernementaux pour poursuivre certaines activités. Notons l'implication du Syndicat dans des projets de recherche comme celui portant sur l'efficacité de médicaments vétérinaires et dans l'élaboration du Code de pratiques canadiens du lapin.

Toutefois, il est important de demeurer à l'avant-garde afin que le lapin du Québec demeure un chef de file en Amérique du Nord et ainsi de se faire mieux connaître des intervenants et du public en général. Pour ce faire, la contribution et l'implication des productrices et producteurs demeurent essentielles.

Bonne assemblée,

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015-2016

1. LE SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

Le SPLQ est un organisme syndical, non gouvernemental, représentant les producteurs de lapins du Québec. Il fut fondé en 1979 pour et par les éleveurs de lapins.

Les principaux objectifs du SPLQ sont :

- l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques et sociaux de ses membres et producteurs;
- de regrouper les producteurs de lapins et leur donner le moyen d'étudier leurs problématiques, de proposer des solutions et de défendre l'intérêt général de leur profession;
- d'obtenir, pour l'ensemble des producteurs, les conditions de mise en marché les plus avantageuses;
- d'ordonner la production afin d'obtenir un produit de qualité pour rencontrer les exigences et les besoins du marché;
- d'organiser des activités de promotion des produits de lapins et accentuer la recherche de nouveaux débouchés;
- d'informer régulièrement les producteurs de lapins sur les questions de production et de mise en vente des lapins.

Le plan conjoint, en vigueur depuis 1991, est administré par le SPLQ. Le plan dispose de tous les pouvoirs conférés par la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche du Québec pour organiser une mise en marché ordonnée des lapins. Comme office, le SPLQ est chargé de l'application du plan conjoint et des règlements associés.

Depuis, 2003, le Syndicat gère, l'agence de vente. Le produit visé est le lapin mis en marché sous la surveillance et la direction du SPLQ, conformément aux règlements et aux conventions de mise en marché en vigueur et homologués par la Régie. Ainsi, l'agence de vente est le seul intermédiaire par lequel peuvent s'approvisionner tous les acheteurs.

Le SPLQ est affilié à l'Union des producteurs agricoles (UPA).

2. L'ORGANISATION

2.1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le CA est formé de cinq (5) producteurs membres en règle du SPLQ. Les mandats des administrateurs sont d'une durée de trois (3) ans répartis de la façon suivante :

NOM		POSTE	ANNÉE D'ÉLECTION
Julien Pagé Yamaska	#1	Président	2017
Maxime Tessier Saint-Tite	#2	Vice-président	2016
David Berthelette Orford	#3	Administrateur	2018
Jean-Pierre Kack Pintendre	#4	Administrateur Membre exécutif	2016
Benoit Dubuc Saint-Valérien-de-Milton	#5	Administrateur	2017

Au cours de la dernière année financière, le CA du Syndicat s'est réuni à vingt reprises, incluant les conférences téléphoniques. Il est important de préciser que les conférences téléphoniques ne sont pas facturées par les administrateurs.

PARTICIPATION AUX RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2015-2016

DATES DES RENCONTRES	Type de réunion	Julien Pagé	Maxime Tessier	Jean-Pierre Kack	Dominique Trudel	David Berthelette	Benoit Dubuc
Le 8 septembre 2015	CA	X	X	X	A	S.O.	X
Le 21 octobre 2015	CA	X	X	X	X	S.O.	X
Le 15 décembre 2015	CA	X	X	X	X	S.O.	X
Le 8 janvier 2016	CA	X	X	X	S.O.	A	X
Le 13 janvier 2016 (par conférence téléphonique)	CA	X	X	X	S.O.	X	X
Le 15 mars 2016	CA	X	X	X	S.O.	X	X
Le 6 avril 2016 (par conférence téléphonique)	CA	X	X	X	S.O.	X	X
Le 13 avril 2016 (par conférence téléphonique)	CA	X	X	X	S.O.	X	X
Le 20 avril 2016 (par conférence téléphonique)	CA	X	X	X	S.O.	A	X
Le 27 avril 2016 (par conférence téléphonique)	CA	X	X	X	S.O.	X	X
Le 6 mai 2016	CA	X	X	X	S.O.	X	X
Le 11 mai 2016 (par conférence téléphonique)	CA	X	X	X	S.O.	X	X
Le 18 mai 2016 (par conférence téléphonique)	CA	X	X	X	S.O.	X	X
Le 25 mai 2016 (par conférence téléphonique)	CA	X	X	X	S.O.	A	X
Le 1 ^{er} juin 2016 (par conférence téléphonique)	CA	X	X	X	S.O.	X	X
Le 3 juin 2016	CA	X	X	X	S.O.	X	X
Le 8 juin 2016 (par conférence téléphonique)	CA	X	X	X	S.O.	A	X
Le 15 juin 2016 (par conférence téléphonique)	CA	X	X	X	S.O.	X	X
Le 22 juin 2016 (par conférence téléphonique)	CA	X	X	X	S.O.	X	X
Le 15 juillet 2016	CA	X	X	X	S.O.	A	X

X = Présent

A = Absent

S. O. = n'était pas en poste

Les membres du CA se sont partagé les dossiers et ont œuvré en collégialité afin de traiter l'ensemble des dossiers concernant le fonctionnement de l'organisation, la mise en marché, la production de lapins et la promotion.

COMITÉS ET PARTAGE DES DOSSIERS 2015-2016

COMITÉS	MEMBRES DU CA				
	Julien Pagé	Maxime Tessier	David Berthelette	Jean-Pierre Kack	Benoit Dubuc
Exécutif	X	X		X	
Finances	X	X	X	X	X
Négociation et mise en marché	X	X			X
Promotion	X		X		
Relation avec l'Ontario		X			
Structure de concertation	X	X		X	
Préparation AGA-AGS, projets, communications	X	X	X	X	X
Étude de marché, produits finis					
Comité évaluation du Cahier des charges	X				
Médicaments	X			X	
Développements stratégiques	X	X	X	X	X
Production biologique				X	
Journées thématiques	X	X			
Représentant au CRAAQ		X			
Santé et Bien-être animal	X	X		X	
Suivi des nouveaux producteurs et mentorat		X			

2.2. LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLES

Le 13 novembre 2015, le SPLQ a tenu l'AGA des producteurs visés par le plan conjoint et celle des membres à l'Hôtel Best Western de Drummondville. Avec le thème « Soyons visionnaire! », les producteurs ont échangé sur les actions posées par leur organisme, sur la vision proposée et le rôle proactif qu'ils souhaitaient dans leur production. Ils ont pris connaissance des rapports d'activités et financiers de l'année 2014-2015 se terminant le 31 juillet 2015.

Les producteurs participants ont pris acte des actions posées au cours de l'année précédente et ont adopté le plan d'action pour l'année à venir. Ils ont élu M. David Berthelette qui a remplacé M. Dominique Trudel qui avait annoncé sa retraite de la production.

En complément de désignation de responsables au Syndicat et à l'office, Mme Martine Paul fut désignée productrice-ambassadrice cunicole à la suite à un vote. Également, les producteurs suivants ont été désignés pour composer le comité grief s'il s'avérait nécessaire d'étudier des griefs: Mme Martine Paul, M. Claude Bergeron, et Madame Mélanie Lemieux.

Monsieur Martin Caron, deuxième vice-président de l'UPA, a constaté que le mouvement de positivisme et d'optimisme demeure encore bien présent. Il a indiqué en avoir appris beaucoup sur la production lors de la séance de travail en atelier. De plus, il a souligné le travail accompli par le président, M. Pagé et les membres du CA pour l'avenir de la production cunicole.

Monsieur Caron a également fait référence à l'important travail qu'aura nécessité le projet de loi 54 sur le statut de l'animal, les multiples interventions du milieu municipal visant à limiter les activités agricoles sur leur territoire et le renouvellement de l'entente ASAQ. Il souligne les multiples interventions de l'Union en vue du renouvellement du PAFRAPD, la simplification de la gestion des PAF et les multiples actions pour le projet syndical de rencontrer les producteurs.

Monsieur Caron a complété son message en encourageant les producteurs à poursuivre leurs activités de développement de la production qu'il considère comme étant un gage d'avenir. Il a également suggéré de poursuivre les activités de promotion, estimant que c'est la voie privilégiée de faire connaître les produits de niche comme le lapin au Québec.

2.3. LE PERSONNEL

Le personnel dédié au SPLQ est fourni par l'UPA en vertu d'une entente de service. Aucun employé ne travaille exclusivement pour le SPLQ.

Considérant les disponibilités financières, les revenus du Syndicat et de l'agence de vente, le nombre d'heures convenues était limité. Les activités ciblées doivent donc être très pertinentes. Par ailleurs, certains changements survenus dans les priorités du personnel de la DREPA (aide aux groupes), une nouvelle ressource fut embauchée pour assurer une meilleure disponibilité pour le Syndicat.

Toutefois, avec la venue de cette nouvelle personne ressource dans l'équipe de l'Aide aux groupes, le CA entend accroître le nombre d'heures dédiées au Syndicat et à l'agence de vente dans la mesure des ressources financières dont il disposera.

Ainsi, M. Vincent Bélanger-Marceau et Mme Louise Coté assurent la facturation aux acheteurs et les paiements aux producteurs. Le soutien administratif de l'organisme a été effectué par Mme Julie Seyer et les autres membres de l'équipe de soutien de la DREPA. Depuis juin 2016, M. Jean-Philippe Blouin agit à titre de secrétaire générale du SPLQ ainsi que de l'agence de vente.

Le SPLQ est toujours bénéficiaire du soutien de l'équipe (aide aux groupes) de la Direction recherches et politiques agricoles.

2.4. LE FINANCEMENT DE L'ORGANISATION

Le Règlement sur les contributions des producteurs de lapins prévoit les prélèvements qui sont faits pour chaque lapin livré par les producteurs. Depuis mars 2012, le niveau de contribution pour soutenir leur structure et lui permettre la réalisation d'activités est de :

Plan conjoint	0,42 \$/lapin
Mise en marché	0,072 \$/lapin
Agence de vente	10 \$/transaction

La contribution au plan conjoint est globale. Malgré les nombreuses interventions devant la RMAAQ qui ont nécessité des déboursés juridiques importants, le Syndicat a poursuivi le plan de remboursement de sa dette envers l'UPA.

➤ Appui de l'UPA

Le SPLQ et l'UPA se rencontrent périodiquement pour réévaluer l'appui de la Confédération. Rappelons que l'UPA continue de soutenir les opérations du SPLQ et de l'agence de vente à la condition que les producteurs de lapins supportent leur organisme. Un financement adéquat des producteurs et une saine gestion de la part du CA étaient exigés.

Des actions sont régulièrement entreprises pour découvrir de nouveaux marchés, rechercher du financement externe (programmes MAPAQ), réduire les coûts d'administration (loyer, per diem des administrateurs, coûts des séances), etc.

L'UPA continue à appuyer le SPLQ en fournissant le personnel compétent et l'espace requis.

3. LE SOMMAIRE DES ACTIVITÉS ET LES REPRÉSENTATIONS POUR L'ANNÉE 2015-2016

3.1. LA MISE EN MARCHÉ

☞ **La gestion des parts de production**

Le Règlement sur les parts de production autorisées (PPA) et la mise en marché prévoit le mode de gestion de la production, la vente et/ou la location des PPA, la production de lapins réguliers et différenciés ainsi que les règles de gestion et de paiement des surplus.

À chaque réunion du CA, le Syndicat évalue l'état de la production et de la demande des acheteurs. Il considère, s'il y a lieu ou non, d'émettre de nouvelles parts de production. Au cours de la dernière année, le Syndicat a reçu plus d'une dizaine de demandes de parts de production intérimaire (PPI). De plus, quelques producteurs s'étant lancés dans cette production au cours des deux dernières années ont abandonné, vu l'ampleur des difficultés qu'ils ont rencontrées.

Également, le CA doit porter un jugement concernant le niveau de production réelle quant à savoir si la demande des acheteurs sera satisfaite.

À l'inverse, les administrateurs doivent juger d'éventuels besoins des acheteurs malgré leurs demandes hebdomadaires assez variables et le fait que ces derniers ne s'engagent que sur une année d'achat. Il convient de se rappeler que démarrer une production cunicole performante demande presque deux ans. Il arrive aussi que certains acheteurs abandonnent les achats en cours d'année laissant les producteurs avec leurs lapins sur les bras. Ces façons de faire ne favorisent pas le développement de relations harmonieuses dans le secteur ni le développement ou la production et l'augmentation de la consommation.

Lors des rencontres de structure de concertation cunicole. Les partenaires du secteur cunicole ont entamé des discussions concernant ces sujets.

Bien que la convention et ses addendas prévoient les règles d'attribution des lapins entre acheteurs et les prix à payer pour ces lapins en fonction de leur poids, des éléments comme le prix des aliments, du transport, du chauffage et le manque d'expertise ou l'usage de médicaments affectent la rentabilité des entreprises et compromettent leur pérennité.

Le Syndicat révisé les PPA chaque printemps et fait un suivi à propos de la réalisation des projets de consolidation et d'implantation de fermes.

Actuellement, 36 producteurs détiennent 13 408 PPA, PPI et PPA-PA réparties comme suit :

- 7 075 PPA régulières
- 6 263 PPI régulières
- 70 PPA-PA

Le Syndicat considère la production sous cahier des charges. Un cahier des charges doit obligatoirement apporter un caractère particulier au lapin produit et répondre expressément à une demande du marché. Le CA a mis en place un comité d'intervenants externes pour valoriser les critères inscrits au Règlement et évaluer les cahiers de charges qui lui sont soumis avant de procéder aux modifications pertinentes aux PPA. Dans les circonstances actuelles, deux cahiers de charges ont été déposés pour approbation par le comité spécial et recommandé au CA.

☞ **Négociations avec les acheteurs**

Le comité de négociation du SPLQ, composé d'administrateurs, discute régulièrement de meilleures conditions qu'il croit pouvoir obtenir des acheteurs dans un contexte gagnant-gagnant. Par la suite, des échanges sont tenus avec les acheteurs sur les conditions de vente des lapins pour l'année.

Votre Syndicat est toujours à la recherche de solutions pour stabiliser la production et sécuriser les marchés. La connaissance des prix convenus avec les acheteurs permet la consolidation et le développement des entreprises et des marchés ainsi que le développement de nouveaux produits.

Depuis la dernière AGA, le comité de négociation s'est rencontré à deux reprises, participé à de nombreuses conférences téléphoniques et échanger plusieurs courriels avec les acheteurs afin de renégocier la convention de mise en marché. Vous vous êtes d'ailleurs exprimés nombreux à ce sujet lors d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en juin dernier et avez confié le mandat au Syndicat d'étudier la possibilité de développer des ententes de type universel dans le cadre des négociations avec les acheteurs.

☞ **Programmation des livraisons**

Les livraisons sont planifiées afin de répondre le plus adéquatement possible aux demandes des acheteurs et ainsi permettre les livraisons des offres des producteurs.

Au cours de la dernière année (1^{er} août 2015 au 31 juillet 2016), 250 016 lapins réguliers et différenciés et 4 618 lapins de réformes ont été livrés par les producteurs sous la direction du Syndicat.

Bien que réalisé avec toute la bonne volonté du monde et conformément aux règles, il arrive que certains jumelages ne répondent pas complètement aux besoins des producteurs et des acheteurs.

L'agence considère alors les éléments de poids, de qualité et de quantité ainsi que du jour et du lieu de livraison pour le jumelage. Il arrive parfois que des producteurs ne livrent pas les lapins qu'ils ont offerts et qui ont été jumelés. Le non-respect du jumelage lors des livraisons crée des pertes aux acheteurs qui, par la suite, les réclament au Syndicat. Ces situations entachent la crédibilité et la bonne réputation des producteurs de lapins.

Par contre, il arrive aussi que les acheteurs modifient à la dernière minute leur demande ou le jour de livraison. Ces situations entraînent aussi des contraintes importantes, tant pour l'agence de vente que pour les producteurs. Heureusement, dans un cas comme dans l'autre, ces événements restent peu fréquents.

Nous avons observé, encore cette année, que l'offre des producteurs (265 045) est différente de la demande des acheteurs (313 163). Cette situation s'explique par des demandes précises où la capacité de production est nettement inférieure à la demande ainsi que par des offres de producteurs pour des lapins qui ont été retardées dans le programme de jumelage hebdomadaire. Par exemple, durant la période de Noël et de Pâques où les acheteurs demandent entre trois et quatre fois la production normale.

Pour leur part, les lapins de réforme représentent environ 1,8 % du total des lapins livrés pour l'année 2015-2016. La mise en marché des réformes est plus complexe en raison des marchés moins accessibles pour ce type de produit et par le coût lié à la récupération de la viande et les frais exigés par les abattoirs. Ce fait entraîne aussi d'importantes contraintes au jumelage des lapins.

La tendance actuelle nous permet d'espérer des années plus prospères pour le lapin du Québec. Nous devons demeurer vigilants sur les opportunités offertes à nos acheteurs pour les produits importés.

Nous devons développer notre marché et notre production, moduler l'offre de lapins, revoir constamment nos pratiques afin d'améliorer notre efficacité, mieux contrôler la qualité, bien gérer le transport; toutes des variables qui influencent la rentabilité de nos entreprises et affectent directement le développement de notre mise en marché.

➤ **Surplus et pénurie**

De manière plus générale, le Syndicat a dû conjuguer avec des offres et des demandes variables périodiquement, mais qui, avec la collaboration des producteurs et des acheteurs, ont permis l'écoulement de toute la production et ce, malgré certains retards de sortie d'élevage.

➤ **Facturation aux acheteurs et paiement aux producteurs**

La saisie des données fournies par les acheteurs et abattoirs est effectuée afin de produire les factures aux acheteurs et les paiements aux producteurs.

Le SPLQ a mis en place un prix provisoire par séquence. De cette façon, cela permet un paiement plus rapide des lapins mis en marché par les producteurs.

Certains acheteurs demandent à payer les producteurs au rendement carcasse. Ce mode de paiement est plus juste et reconnaît une valeur aux lapins de qualité. De l'aveu des producteurs qui obtiennent un paiement sur cette base, ce mode de paiement est plus équitable puisqu'il permet le paiement des lapins en fonction des kilos de chair livrés.

➤ **Les prix**

Comme convenu avec les acheteurs, les lapins livrés sont payés au prix convenu en fonction de la classe de poids. Le prix de base pour les lapins réguliers a été fixé à 1,90 \$/livre vivant ou son équivalent mathématique pour les lapins payés en rendement carcasse et les autres catégories. Considérant la variabilité des offres des producteurs et la demande des acheteurs, le CA a convenu de procéder aux paiements des lapins en effectuant un calcul du prix provisoire pour l'ensemble des lapins réguliers mis en marché. À la fin de chaque intervalle, le Syndicat calcule le prix final et fait un ajustement pour les producteurs avec PPA seulement ou convient de retenir ces sommes pour assurer un écoulement de la production de façon périodique.

➤ **Transport**

Compte tenu des exigences convenues entre les acheteurs, les abattoirs et l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), les livraisons à destination de Flinton ont été effectuées à divers points de chargement prédéterminés par l'acheteur et le transporteur. Bien que votre Syndicat souhaite l'abolition des frais de transport, les longues distances et les conditions favorisant la santé et le bien-être animalier provoquent des coûts partagés entre l'acheteur et les producteurs. La complexité de l'organisation du transport vient des équipements disponibles en lien avec les diverses demandes de l'acheteur.

➤ **Les lieux d'abattage et Rencontres abattoirs**

En 2015-2016, les acheteurs ont fait abattre les lapins dans les deux abattoirs suivants :

- Rolland Pouliot et fils, à Saint-Henri-de-Lévis (inspection provinciale)
- Flintshire Farms, à Flinton en Ontario (inspection fédérale)

Les représentants du SPLQ ont poursuivi leurs recherches de sites d'abattage pour développer l'abattage sous inspection fédérale au Québec. Malgré toutes ces recherches, aucun endroit n'a pu être identifié à ce jour.

Selon les échanges tenus à ce jour avec de nouveaux abattoirs potentiellement intéressés, le faible volume de lapins à abattre, les contraintes imposées par l'ACIA ainsi que les investissements importants sont des raisons du peu d'intérêt des abattoirs québécois à se lancer dans l'abattage de lapins.

3.2. L'INFORMATION

➤ **Le site Internet**

Le SPLQ a maintenu à jour son site Internet www.lapinquébec.qc.ca. Cet outil de communication est efficace et accessible tant pour les consommateurs que pour les producteurs. Pour les consommateurs, il devient très facile de repérer les recettes de lapins, les endroits où trouver leur coupe favorite, et même, certains restaurants où ils peuvent en déguster.

Les producteurs peuvent y retrouver diverses informations particulières. Sur cette portion du site, on peut trouver les plus récentes versions des règlements, les derniers prix payés, les acheteurs actifs, les personnes-ressources ainsi que de la documentation pertinente. Le Syndicat vise à rendre le site incontournable dans le quotidien de tous les visiteurs.

La communication électronique étant le mode de communication le plus économique et efficace, le Syndicat poursuit la transmission et la réception des offres hebdomadaires par courriel avec tous les intéressés. Cela permet une lecture claire des informations inscrites. Nous invitons tous les producteurs à adopter ce mode de transmission des informations et des offres de lapins.

Éventuellement, le Syndicat envisage de permettre aux producteurs de remplir le formulaire directement sur le site, réduisant ainsi les coûts et le temps requis pour le traitement de ces documents. La même opération sera envisagée pour les acheteurs.

Donc, si vous possédez une adresse courriel et que vous désirez contribuer à la réduction des coûts, à une meilleure efficacité de la démarche de mise en marché et à la protection de l'environnement, veuillez la fournir au Syndicat afin de l'utiliser dans vos communications.

☞ **Le Messenger cunicole**

Le SPLQ a transmis deux bulletins Messenger cunicole et quelques notes ponctuelles, selon la situation.

Les producteurs ont pu être informés de différents dossiers. Parmi les sujets de l'année: les promotions comme la journée Portes ouvertes sur les fermes du Québec de l'UPA, les PPA, les prix, les livraisons, les discussions avec les acheteurs, les projets de recherche et autres, les programmes d'aides financières, le dossier du Code canadien des bonnes pratiques et le bien-être animal, la biosécurité à la ferme, la révision quinquennale et la planification stratégique, et une foule d'autres sujets.

☞ **Projet de mentorat**

Le Syndicat a poursuivi le travail avec AGRlcarrières concernant le développement de la formation à distance en production cunicole et sur le mentorat en entreprise pour les futurs producteurs cunicoles. La formation a été rendue disponible en janvier et octobre 2016.

☞ **Informations générales**

Le Syndicat répond régulièrement à toute demande d'information pertinente et à une foule d'intervenants intéressés par le secteur cunicole.

3.3. LES REPRÉSENTATIONS ET LES RELATIONS AVEC DIVERS ORGANISMES

Au cours de l'année, les administrateurs ont eu à traiter une multitude de dossiers. Le Syndicat doit régulièrement s'impliquer dans différentes activités au cours desquelles des décisions et des orientations peuvent avoir des impacts pour les producteurs de lapins, mais aussi pour faire connaître les besoins des producteurs. Ainsi, les administrateurs se partagent, en début d'année, le suivi des dossiers.

La production cunicole bénéficie également des efforts de promotion de la profession par le biais d'un producteur-ambassadeur. Cette personne est nommée par l'AGA du Syndicat et ne doit pas être un élu de l'organisation. Les producteurs-ambassadeurs sont nommés pour des mandats de deux ans, renouvelables par la suite sur recommandation du groupe spécialisé.

Le producteur-ambassadeur représente, avant tout, la profession d'agriculteur. À ce titre, il ne parle qu'en son propre nom et n'a pas à prendre de position pour l'organisation. Il s'engage à présenter les agriculteurs et l'agriculture sous un angle positif et respectueux. Leurs dépenses sont assumées par l'UPA. Mme Martine Paul a été nommée pour le secteur cunicole lors de l'AGA 2014 en remplacement de M. Jacques Thérien.

Le président et les administrateurs ont eu à représenter les producteurs devant plusieurs instances et organismes: le conseil général de l'UPA, le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ), le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Pêcheries du Québec (MAPAQ), la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ), La Financière agricole du Québec (FADQ) ainsi que plusieurs autres.

⇒ L'Union des producteurs agricoles

Considérant que l'Union supporte les producteurs de lapins et appuie le développement de nouvelles productions, le Syndicat est présent aux séances provinciales sur la vie syndicale et sur différentes tables de travail qui traitent de la mise en marché collective et de l'action associative. Au cours de la dernière année, le président du Syndicat, M. Julien Pagé, a aussi siégé au conseil exécutif de l'Union provinciale. Il a ainsi pu améliorer les perceptions du secteur auprès de ses pairs.

⇒ Le MAPAQ

À différents moments au cours de l'année, vos représentants ont rencontré les responsables du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Ces rencontres ont permis d'échanger sur le potentiel de développement du secteur, de ses besoins en appui politique et financier et connaître davantage les attentes gouvernementales.

⇒ Le CRAAQ

Le Syndicat a complété la mise à jour des références économiques de la production cunicole.

Ces importantes données devraient permettre la réalisation éventuelle d'une étude de coût de production, outil de base pour le développement d'un programme d'appui et à l'obtention de mesures adaptées au secteur. De plus, ces références économiques pourront servir dans le cas du renouvellement de la convention de mise en marché et à mieux informer les institutions financières dont la FADQ. M. Maxime Tessier était chargé de ce dossier.

➤ **La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec**

Le Syndicat a maintenu ses échanges avec les responsables de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ). Ces échanges ont pour but de faire le point sur la production, les différents problèmes qui surviennent en cours d'année, les actions prises ainsi que les orientations et actions de développement du secteur. La RMAAQ est l'organisme chargé de s'assurer que les lois et règlements touchant la mise en marché sont appliqués avec la meilleure équité et intégrité possible. Le président et la permanence de votre organisme assurent la collaboration avec la RMAAQ.

Le Syndicat a aussi fait rapport de ses décisions et actions dans le cadre de la révision périodique prévue dans la Loi. Dans ce bilan, le Syndicat a fait état de l'évolution de la production et de la mise en marché, des problématiques rencontrées ainsi que des actions prioritaires des cinq prochaines années. Il demeure dans l'attente de l'analyse et des conclusions de la Régie.

➤ **Santé Canada**

En raison des contraintes liées au dossier des médicaments et au contrôle des limites maximales de résidus dans la chair de lapin, le Syndicat a établi, au cours des dernières années, des relations plus serrées avec l'ACIA et Santé Canada. C'est à ce ministère de déterminer les LMR et d'accepter les délais de retrait et les médicaments qui peuvent être utilisés sans danger pour la santé des Canadiens.

➤ **L'Agence canadienne d'inspection des aliments**

C'est à l'ACIA que revient la responsabilité d'autoriser la transformation des lapins qui sont apportés aux abattoirs sous inspection fédérale. Le MAPAQ se charge de cette opération dans les abattoirs sous inspection provinciale.

De plus, l'ACIA procède régulièrement à la révision de ses normes de suivi de la qualité de la viande offerte aux consommateurs et aux procédures établies dans les établissements sous sa gouverne. Cette année encore, votre Syndicat a eu à répondre à une multitude de consultations en lien avec la salubrité des aliments, la gestion des éléments médicamenteux, l'étiquetage des produits et le transport des animaux. C'est aussi à l'ACIA que les importations de lapins sont discutées.

➤ **La Financière agricole du Québec**

Des échanges se sont poursuivis avec la FADQ afin de trouver des moyens d'améliorer le support financier accordé aux entreprises cunicoles. Cette initiative se poursuivra dans les années à venir. Il convient aussi de mentionner que le Syndicat dispose d'une marge de crédit garantie par la FADQ afin de gérer la disposition des surplus si une telle situation devait se produire.

☞ **Ontario Rabbit**

L'Ontario et le Québec produisent à eux deux plus de 90 % des lapins de chair du Canada. Les liens entre les deux groupes de producteurs sont vus favorablement par les instances fédérales dans le dossier du traitement des médicaments.

Notons également que c'est à la demande d'Ontario Rabbit que votre Syndicat a pris le leadership au niveau du code canadien des bonnes pratiques d'élevage. Ce code devrait servir de référence aux divers gouvernements dans l'élaboration de lois et règlements visant le bien-être animal en production agroalimentaire.

☞ **La Fédération de la relève agricole du Québec**

Dans la recherche de nouveaux producteurs, vos élus ont fait diverses représentations auprès de la Fédération de la relève agricole afin de promouvoir la production.

☞ **Aliments du Québec**

Depuis quelques années, il est constaté que les aliments affichés provenance Québec ont la cote auprès des consommateurs. Le Syndicat continue ses recherches concernant les activités qui pourraient être réalisées par nos acheteurs pour accroître la distribution afin de mieux faire connaître le lapin du Québec.

☞ **La Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux**

Monsieur Pagé agit comme président du sous-groupe « lapins » au sein de la filière Santé et bien-être animal (BEA) mise en place par le MAPAQ. Un bilan des actions visant le bien-être des animaux a été réalisé et un plan d'action est en cours d'élaboration. Le BEA est un sujet très actuel auprès des consommateurs et tous, nous devons porter une attention spéciale aux conditions de vie, de soins et de manutention des lapins. L'un des objectifs majeurs de la Stratégie est l'utilisation raisonnable des antibiotiques et de trouver et faire connaître les alternatives possibles (vaccins, phages, etc.)

4. LA PROMOTION ET LA RECHERCHE

Les administrateurs et le personnel du SPLQ ont été appelés à échanger avec plusieurs personnes, dans l'objectif d'accroître les ventes de lapins. Le SPLQ a augmenté les efforts de marketing afin d'encourager une mise en marché efficace sur la base d'une bonne stratégie marketing et de communication sur l'élevage et les produits de viande de lapin qui possèdent de grandes qualités. La recherche demeure l'une des priorités pour l'amélioration continue du secteur cunicole.

4.1. LES PROGRAMMES DU MAPAQ

☞ **Programme d'appui financier aux regroupements et aux associations de producteurs désignés (PAFRAPD)**

Le PAFRAPD a été aboli par le MAPAQ au 31 mars 2015 et a été remplacé par le Programme de développement sectoriel en décembre.

Pour pallier partiellement à son retrait, le MAPAQ a mis en place un programme dit de transition qui aura permis à votre Syndicat de récupérer une somme significative venant compenser partiellement plusieurs activités réalisées pour, entre autres, promouvoir la viande de lapin et l'animation de la structure de concertation.

Tous les projets soumis dans le nouveau programme doivent s'appuyer sur la planification stratégique sectorielle. La production cunicole s'inscrit bien dans la démarche du MAPAQ de stimuler le développement des marchés, à l'intérieur et à l'extérieur de la province du Québec, des produits agricoles d'ici et dans la foulée de la nouvelle politique d'autosuffisance alimentaire de la province. Cependant, le Syndicat doit injecter des fonds pour la réalisation de projets ce qui vient limiter la marge dont il dispose pour d'autres dossiers.

Grâce au PAFRAPD, les producteurs de lapins du Québec avaient pu faire connaître leurs produits à un plus grand nombre de consommateurs, réaffirmer les valeurs nutritives et la facilité de le cuisiner, en améliorer la présentation et augmenter la place qu'ils occupent sur les tablettes des épiceries. Étant donné que la viande de lapin est encore trop peu connue des Québécois, nous croyons fermement que sa promotion est essentielle afin de la faire découvrir et apprécier par les consommateurs.

4.2. LES ACTIVITÉS 2015-2016

☞ **Promotions et relations publiques**

Afin de susciter la consommation de viande de lapin, viande dite de spécialité, nous devons nous assurer que les consommateurs entendent souvent parler du produit, leur suggérer des façons simples et rapides de le consommer, assurer une présence dans les publications spécialisées et productions télé.

La journée *Portes ouvertes sur les fermes du Québec* organisé par l'UPA, chaque année, permet un lien direct et concret avec les consommateurs. En septembre 2015, le kiosque du lapin fut encore une fois l'un des plus appréciés par le public, preuve que se faire voir engendre de l'intérêt.

Les ententes avec quelques acheteurs, dont Lapin de Stanstead et Gibiers Canabec, permettent la transformation et l'offre de produits plus faciles à cuisiner. Cette situation suscite une demande croissante de la viande de lapin. Nous le constatons par le nombre de producteurs qui s'initient à la vente à la ferme.

☞ **Développement de marchés locaux et d'exportation**

Le moyen d'améliorer le volume de production et de stabiliser nos entreprises est d'augmenter les ventes de produits de lapin. Pour ce faire, le Syndicat souhaite la collaboration des acheteurs et explorer les moyens d'ouvrir des marchés pour les lapins du Québec. Également, le Syndicat souhaite explorer divers marchés pour le lapin congelé. L'évolution du projet de conservation de la viande avec l'Université Laval permettra d'explorer des avenues de marchés actuellement impensables.

☞ **Guide de bonnes pratiques en production cunicole**

Le Guide de bonnes pratiques en production cunicole appuie les producteurs de lapins dans l'amélioration continue de la qualité de leur production. Tous s'entendent pour dire qu'un tel guide permet une meilleure perception des obligations du producteur et des exigences pour les fournisseurs d'intrants et de services. La publication du guide aura permis aux producteurs du Québec de mieux se distinguer et d'élever les standards du marché afin de répondre aux multiples inquiétudes et questionnements des consommateurs.

☞ **Amélioration de nos connaissances en santé et bien-être animal**

Dans la foulée des orientations de la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux, nous devons :

- poursuivre la recherche des éléments de connaissance en regard de la production cunicole;
- optimiser la décision en cas de détection de maladies;
- améliorer nos techniques de prévention;
- adopter des modes d'élevage et le développement de la santé et du bien-être animalier;
- assurer un transfert des orientations convenues vers les producteurs.

La problématique liée à l'administration de médicaments non homologués au Canada a fait ressortir que les pharmaceutiques et les organismes de surveillance de la santé humaine et animale se préoccupent peu des conséquences pour les producteurs et leurs troupeaux lorsqu'ils décident de suspendre l'utilisation des médicaments les plus efficaces.

Il convient d'asseoir tous les intervenants concernés ainsi que les chercheurs à une même table et de s'entendre pour que la meilleure pharmacopée soit disponible et acceptée pour le secteur.

☞ **Structure de concertation cunicole**

La structure de concertation cunicole s'est réunie à cinq reprises en 2015-2016. Animés par les bonnes discussions et le partage de visions d'avenir souvent un peu divergentes, les membres de la structure ont manifesté la volonté d'établir des plans d'action concertés de la part de tous les partenaires liés dans la production et la mise en marché, la structure a besoin d'encadrement et de support financier du MAPAQ pour continuer à fonctionner et à se développer.

☞ **Code de pratiques canadien pour les lapins**

Depuis quelques années, nous constatons que les consommateurs demandent de plus en plus de précisions à propos des méthodes d'élevage. La loi sur le bien-être animal vient aussi changer la façon dont les autorités peuvent réagir envers un individu qui maltraite ou qui ne se soucie pas de la souffrance de ses animaux. C'est clair, la loi vient donner du pouvoir aux instances gouvernementales provinciales et municipales pour pouvoir intervenir.

Nous devons donc nous doter d'outils de travail afin de déterminer nos normes. Cela a pour but de protéger les animaux, mais également les producteurs. On doit savoir ce que l'on peut ou ne peut pas faire.

Cette loi sur le bien-être des animaux répond aux demandes de la population en général. Elle prévoit prendre en compte les Codes de pratiques pour le soin et la manipulation des animaux d'élevage, dont l'éventuel code de pratiques des lapins, publié par le Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage, pour son application.

Le Syndicat avait vu juste en acceptant de prendre la gouverne de l'élaboration du Code de pratiques. Il y a plusieurs producteurs de différentes provinces à la table apportant tous des points de vue qui sont tous pris en considération. L'objectif est le même pour tous : avoir une industrie construite sur des bases solides que nous pourrions développer.

Ainsi, le comité du Code de pratiques canadien pour le lapin poursuit la démarche. Les intervenants ont à se prononcer sur les différentes façons de faire de l'industrie. Les chercheurs du comité scientifique apportent certaines recommandations basées sur la revue des recherches internationales.

Les intervenants qui siègent au comité font en sorte de trouver des solutions pour améliorer ou arrêter certaines pratiques discutables tout en considérant les impacts des changements, par exemple : la manipulation des lapins, le tatouage avec analgésie (crème Emla), doit-on traiter les malocclusions dentaires, doit-on couper les ongles trop longs, quelles sont les meilleures façons d'euthanasier, l'espace réservé aux animaux, comment reconnaître un animal souffrant, etc.)

Une période de consultation publique aura lieu sur le Code de pratiques canadien du lapin vers la fin de l'année 2016 ou en début 2017. Tous les producteurs et autres intervenants pourront donner leur point de vue au sujet du Code. C'est de votre responsabilité d'en prendre connaissance afin de bien l'interpréter. Ce sera le premier Code canadien concernant le secteur cunicole.

Plusieurs changements sont à venir, minimes pour certains producteurs et plus importants pour d'autres, il faudra donc s'adapter. Notez que le comité du code s'est réuni à cinq reprises depuis le début du processus d'élaboration d'un premier code.

Au cours des prochains mois, le Syndicat prévoit organiser une journée lapin qui présentera entre autres le Code canadien dans son ensemble.

4.3. LE PLAN D'ACTION 2015-2016

Le plan d'action 2015-2016 répondait aux objectifs du plan stratégique du secteur, au programme du MAPAQ et aux priorités identifiées par le Syndicat.

Il est important de faire connaître les produits à une plus vaste gamme de consommateurs potentiels. Le développement de nouveaux produits à base de lapin et une meilleure présentation réussiront, sans aucun doute, à inciter les consommateurs à faire de nouvelles expériences culinaires, à la maison comme au restaurant, avec la viande de lapin.

Par des activités planifiées, le SPLQ tente de favoriser l'intégration du lapin du Québec comme plat de tous les jours et au menu d'occasions spéciales. Les activités ont été choisies afin de répondre aux recommandations du plan stratégique et, particulièrement, pour atteindre l'objectif d'accroître les ventes.

4.4. LA RECHERCHE

Les démarches se poursuivent en vue de réaliser, au cours des prochains mois, un projet de recherche sur l'utilisation des médicaments adaptés à la production cunicole en collaboration avec l'Université de Montréal. Le Syndicat s'implique également afin de mener à bien des projets liés au jeûne et à la durée de conservation de la viande, en collaboration avec l'Université Laval.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Des membres du Syndicat des producteurs
de lapins du Québec

Le 11 novembre 2016

Drummondville

Le 21 octobre 2016

AVIS DE CONVOCATION
À TOUS LES MEMBRES DU
SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

Madame, Monsieur,

Par la présente, vous êtes convoqué à l'assemblée générale annuelle (AGA) 2016 des membres du Syndicat des producteurs de lapins du Québec qui se tiendra selon les indications suivantes :

Date :	Le vendredi 11 novembre 2016
Heure :	L'AGA des membres du Syndicat des producteurs de lapins du Québec suivra celle des producteurs visés par le Plan conjoint
Lieu :	Hôtel et Suites Le Dauphin Drummondville 600, boul. St-Joseph, Drummondville (Québec) J2C 2C1 <i>Salle Couronne A</i> Téléphone (sans frais) : 1 855 500-8480

L'AGA est un moment privilégié pour prendre connaissance des actions qui ont été posées lors de la dernière année, convenir des priorités et élire les représentants de votre conseil d'administration. À cet égard, nous avons reçu trois mises en candidature pour combler les deux postes actuellement occupés par MM. Maxime Tessier et Jean-Pierre Kack.

Veuillez prendre note que le déroulement de cette journée ainsi que les différents votes se prendront en fonction du Règlement sur le droit de vote des producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de lapins du Québec (RLRQ, chapitre M-35.1, r. 212.1). De plus, vous trouverez ci-joint un projet d'ordre du jour (au verso) ainsi que le procès-verbal de la dernière assemblée générale.

Nous comptons sur votre présence à cette importante rencontre.

Veuillez accepter, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



Jean-Philippe Blouin
Secrétaire général

p. j.

PROJET D'ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
4. Rappel des règles de procédures des assemblées délibérantes
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 13 novembre 2015
6. Présentation du rapport d'activités de l'année
7. Présentation des états financiers et désignation d'un auditeur externe
8. Message des membres du conseil d'administration du Syndicat
9. Étude des résolutions
10. Mot du représentant de l'Union des producteurs agricoles et des autres invités
11. Élection des administrateurs
12. Désignations des membres du comité grief
13. Tirage des prix de présence
14. Levée de l'assemblée

VOTE :

- ✓ Les invités n'ont pas le droit de vote.
- ✓ Chaque membre à droit à une voix.
- ✓ Les différents votes se prendront conformément au Règlement sur le vote des producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de lapins du Québec.

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES
DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC**

**Tenue le 13 novembre 2015
Hôtel Best Western de Drummondville**

Présences

Mmes	Stéphanie Chicoine Martine Paul Sophie Daviau Nathalie Lapensée Fabienne Blain Marie-Claude Massicote, AAC	Mélanie Lemieux Carmen Parenteau Lucie Larivière Renée Lalancette, MAPAQ Karine Guillemette, FADQ Sylvie Martel, UPA
MM.	Lucas Sévigny Julien Pagé Frédéric Lagacé Claude Bergeron Roger Lussier Bernard Marsolais David Berthelette Yves St-Vincent Martin Roy, TCN Sylvain Boulerice, UPA	Maxime Tessier Gérald Tessier Jean-Pierre Kack Benoit Dubuc Yan Turmine Pierre Parenteau Jacques Boisclair, observateur Martin Caron, UPA Patrick Monsengo, RMAAQ Armand Plourde, directeur général

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le président, M. Julien Pagé, ouvre la rencontre en souhaitant des discussions positives et tournées vers l'avenir.

2. RAPPEL DES RÈGLES DE PROCÉDURES DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES

Le directeur général fait un bref rappel des règles de procédures des assemblées délibérantes, règles qui sont incluses dans les règlements généraux du Syndicat.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par M. Maxime Tessier, appuyée par M. Benoit Dubuc, il est unanimement résolu d'adopter l'avis de convocation comme transmise en date du 23 octobre 2015.

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Rappel des règles de procédures des assemblées délibérantes
3. Lecture et adoption de l'avis de convocation
4. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 14 novembre 2014
6. Présentation du rapport des activités de l'année
7. Présentation des états financiers et désignation d'un auditeur externe
8. Message des membres du conseil d'administration du Syndicat
9. Étude des résolutions
10. Mot du représentant de l'Union des producteurs agricoles et des autres invités
11. Élection des administrateurs
12. Désignation des membres du comité grief, du producteur ambassadeur
13. Tirage des prix de présences
14. Levée de l'assemblée

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par M. Lucas Sévigny, appuyée par M. Bernard Marsolais, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour comme présenté.

5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AGA DU 14 NOVEMBRE 2014

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par M. Maxime Tessier, appuyée de M. Gérald Tessier, il est unanimement résolu de ne pas procéder à la lecture intégrale du procès-verbal, considérant que tous les membres l'ont reçu avec la convocation et qu'ils n'ont aucun amendement à y apporter.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par M. Jean-Pierre Kack, appuyée par M. Bernard Marsolais, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 14 novembre 2014 comme rédigé.

6. PRÉSENTATION DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DE L'ANNÉE

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par M. Jean-Pierre Kack, appuyée par M. David Berthelette, il est unanimement résolu d'accepter le rapport des activités tel que présenté.

7. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS ET DÉSIGNATION D'UN AUDITEUR EXTERNE

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par M. Maxime Tessier, appuyée par M. Jean-Pierre Kack, il est unanimement résolu d'adopter les états financiers présentés.

SUR MOTION DUMENT PROPOSÉE par M. Bernard Marsolais, appuyée par Mme Martine Paul, il est unanimement résolu de désigner la fédération régionale de l'UPA de la Montérégie au titre d'auditeur externe indépendant pour l'exercice financier 2015-2016.

8. MESSAGE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SYNDICAT

M. Pagé remercie tous les producteurs et organismes impliqués dans l'avancement des différents dossiers du Syndicat, il apprécie grandement le travail de toute l'équipe du conseil d'administration.

M. Tessier trouve gratifiant le travail effectué pour professionnaliser la production, avec le CRAAQ sur les références économiques, le code canadien sur le Bien-Être lapin et autres, il ajoute être motivé à poursuivre son implication, et enfin, il souligne l'importante implication du président dans tout le devenir du secteur.

M. Kack rappelle toute la démarche pour relancer la mise à niveau du logiciel CLAPEX et le projet de formation et mentorat. Il mentionne une forte implication dans le dossier des médicaments et du bien-être animal, il souligne le travail du D^r Saucier et Dr Del Castillo, il souligne le travail du président et de ses collègues administrateurs dans le développement de la production et les multiples actions de promotion.

M. Dubuc souligne l'importance de pouvoir s'exprimer et d'être respecté malgré sa vision quelque peu différente, il mentionne que cela permet un meilleur développement de la production.

M. Trudel étant absent, le président livre son message : M. Dominique Trudel remercie sincèrement les producteurs pour leur appui à l'organisation et, en annonçant son retrait, souhaite la meilleure des chances à ceux qui prendront le relais.

9. ÉTUDE DES RÉOLUTIONS

↻ RENOUELEMENT DU PAFRAPD

CONSIDÉRANT QUE les discussions entourant le renouvellement du Programme d'appui financier aux associations de producteurs désignés (PAFRAPD, anciennement CASINO) ont débuté depuis déjà cinq ans, et que ce programme se voulait d'abord et avant tout une compensation à la suite de l'expropriation des producteurs agricoles des casinos forains des foires et expositions agricoles à la faveur de Loto-Québec;

CONSIDÉRANT l'engagement pris par le gouvernement précédent de reconduire ledit programme dans sa version intégrale;

CONSIDÉRANT les renouvellements annuels décrétés par le gouvernement, dont le dernier venait à échéance le 31 mars 2015 et que, depuis, aucune nouvelle information ne fut transmise par le MAPAQ aux groupes bénéficiaires;

CONSIDÉRANT l'importance de ce programme pour la survie de nombreux groupes de producteurs, et la réalisation d'un grand nombre d'activités d'impacts pour le secteur agricole;

CONSIDÉRANT QUE des groupes de producteurs ont dû, ou devront mettre fin à leurs activités.

**L'ASSEMBLEE GENERALE DU SYNDICAT des PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUEBEC
DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUEBEC :**

- d'annoncer, dans les plus brefs délais, le Programme d'appui financier aux associations de producteurs désignés en y incluant un ajustement budgétaire compensant l'inflation;
- de prévoir un budget de transition équivalant aux sommes versées en moyenne pour les trois dernières années pour les groupes bénéficiaires de l'ancien programme, et ce, rétroactivement au 1er avril 2015 et jusqu'au moment de l'appui financier aux groupes de producteurs par le nouveau programme;
- de s'assurer que les groupes de producteurs qui ont été expropriés des casinos forains, des foires et expositions agricoles puissent bénéficier des sommes qui assureront leur fonctionnement.

**10. MOT DU REPRÉSENTANT DE L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES ET DES
AUTRES INVITÉS**

Monsieur Martin Caron constate que le mouvement de positivisme et d'optimisme demeure pour une seconde année. Il mentionne avoir appris beaucoup de chose sur la production lors de la séance de travail en atelier. De plus, il souligne le travail accompli par le président, M. Pagé et les membres du conseil d'administration pour l'avenir de la production cunicole.

Il dit regretter que les gens du MAPAQ ne soient pas plus près des gens terrain pour mieux comprendre leur réalité et leurs problèmes. Il mentionne l'important travail qu'aura nécessité le projet de loi 54 sur le statut de l'animal, les multiples interventions du milieu municipal visant à limiter les activités agricoles sur leur territoire, le renouvellement de l'entente ASAQ, il complète cette partie de son allocution par une liste très sommaire des dossiers traités par l'Union dont de multiples interventions en vue du renouvellement du PAFRAPD, la simplification de la gestion des PAF, les multiples actions pour le projet syndical de rencontrer les producteurs, etc.

Il invite les producteurs à utiliser les services-conseils afin d'en assurer le renouvellement, le Programme d'efficacité énergétique pour améliorer leur performance et réduire les coûts de production ainsi que l'ensemble des programmes d'appui à la production qui leur sont accessibles.

M. Caron complète son message en encourageant les producteurs à poursuivre leurs activités de développement de la production qu'il considère comme en étant un gage d'avenir, il suggère aussi la poursuite des activités de promotion puisqu'il estime que c'est la voie privilégiée de faire connaître les produits de niche comme le lapin au Québec.

11. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

➤ NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION, D'UN SECRÉTAIRE D'ÉLECTION ET DE SCRUTATEURS

Le président indique que, pour le bon fonctionnement des élections, les producteurs doivent procéder à la nomination d'un président d'élection, d'un secrétaire d'élection et de deux scrutateurs d'élection.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par M. Jean-Pierre Kack, appuyée par M. Bernard Marsolais, il est unanimement résolu de nommer M. Armand Plourde, président d'élection, Mme Karine Guillemette, secrétaire d'élection ainsi que Mme Renée Lalancette et Mme Marie-Claude Massicotte, scrutatrices d'élection.

À la demande du président d'élection, il est unanimement résolu d'ouvrir la séance d'élection.

Le président d'élection rappelle les règles de procédure en mentionnant avoir reçu les mises en candidature pour tous les postes visés par la présente élection. Il mentionne que pour l'année 2015, un seul poste est en élection soit celui laissé vacant par M. Dominique Trudel.

➤ ÉLECTION AU POSTE NO 3 POUR UN MANDAT DE TROIS ANS

Une seule mise en candidature a été reçue et est considérée conforme, soit celle de M. David Berthelette. Le président d'élection le déclare élu par acclamation.

Comme il n'y a qu'un seul poste à combler, le président d'élection demande une proposition pour clore les élections.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par Mme Martine Paul, appuyée par M. Bernard Marsolais, il est unanimement résolu de clore les élections.

Le nouveau conseil d'administration du SPLQ est donc composé de :

- M. Julien Pagé, président, poste n 1, prochaine élection en 2017
- M. Maxime Tessier, vice-président, poste n 2, prochaine élection en 2016
- M. David Berthelette, administrateur, poste n 3, prochaine élection en 2018
- M. Jean-Pierre Kack, administrateur, poste n 4, prochaine élection en 2016
- M. Benoit Dubuc, administrateur, poste n 5, prochaine élection en 2017

12. DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ GRIEF, DU PRODUCTEUR AMBASSADEUR

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par Maxime Tessier, appuyée de Bernard Marsolais, il est unanimement résolu que M. Claude Bergeron soit désigné comme producteur à contacter pour compléter le comité grief du Syndicat.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par Claude Bergeron, appuyée de Jean-Pierre Kack, il est unanimement résolu que Mme Martine Paul soit désignée comme productrice à contacter pour compléter le comité grief du Syndicat.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par M. Maxime Tessier, appuyée de M. Gérald Tessier, il est unanimement résolu que Mme Mélanie Lemieux soit désignée comme productrice à contacter pour compléter le comité grief du Syndicat.

Comme il n'y a pas d'autres candidatures, il demeure deux postes à combler pour compléter la liste des producteurs susceptibles de compléter le comité griefs, mais le comité est fonctionnel. Les producteurs suivants sont ceux à contacter pour compléter le comité de révision des plaintes en vertu des règles de fonctionnement du Syndicat et du Règlement sur les parts de production et la mise en marché des lapins. Ces producteurs sont soumis aux mêmes règles administratives que les membres du conseil d'administration :

- Mme Martine Paul
- Mme Mélanie Lemieux
- M. Claude Bergeron

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par M. Jean-Pierre Kack, appuyée par M. Claude Bergeron, il est unanimement résolu que Mme Martine Paul soit désignée productrice-ambassadrice pour le prochain mandat de deux ans.

13. TIRAGE DES PRIX DE PRÉSENCES

Le président procède au tirage des prix de présence. Les heureux gagnants sont :

- Maxime Tessier : coupons valeur de 50 \$ chez Produits de l'érable Daviau Dubuc
- Benoit Dubuc : coupons repas promotion collègue Montmorency
- Sophie Daviau : panier de produits de Rona Outilleur
- Stéphanie Chicoine : livre de photos les Granges du Québec, gracieuseté de la DCVS UPA
- Lucie Larivière : crédit 50 \$ d'approvisionnement de génétique chez Laprodeo
- David Berthelette : crédit 50 \$ d'approvisionnement de génétique chez Laprodeo
- Gérald Tessier : coupons valeur de 50 \$ chez Produits de l'érable Daviau Dubuc
- Bernard Marsolais : 20 sacs de rip de Rip-O-Bec

- Claude Bergeron : tuque de la TCN
- Jean-Pierre Kack : 20 sacs de rip de Rip-O-Bec
- Nathalie Lapensée : crédit de 25 \$ de reproducteur Clapier Lapin Tendre
- Mélanie Lemieux : bon d'achat de 25\$ chez Ranch Cunicole
- Lucas Sévigny : bon d'achat de 25\$ chez Ranch Cunicole
- Martine Paul : bon d'achat de 25 \$ chez Ranch Cunicole

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Avant de lever la séance, le président, M. Pagé souligne la tenue d'un souper festif avec comme plat principal du lapin. Cette activité a été organisée principalement par Bélisle Solution Nutrition en collaboration avec le Syndicat. Il remercie grandement Bélisle Solution Nutrition pour son implication dans la tenue de cette importante activité pour le secteur.

SUR MOTION DUMENT PROPOSÉE par M. Claude Bergeron et appuyée par M. Jean-Pierre Kack, il est unanimement résolu de lever l'assemblée. Il est 18 h.

Julien Pagé, président

Armand Plourde, directeur général

ACTIONS RÉALISÉES SUR LES PRIORITÉS D'ACTION 2015-2016

Exercice de priorisation adopté par les producteurs de lapins lors de l'assemblée générale annuelle 2015 du Syndicat des producteurs de lapins du Québec.

DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS	ACTIONS PROPOSÉES	ACTIONS RÉALISÉES
<p>OBJECTIF Sécuriser nos marchés et garder nos prix.</p> <p>RÉSULTAT ATTENDU, MESURABLE Ventes de lapins du Québec accrues.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Améliorer l'efficacité du secteur cunicole québécois pour une présence accrue de produits à base de lapin du Québec dans les grands réseaux de distribution alimentaire et dans les boucheries spécialisées. ⇒ Rechercher et accompagner de nouveaux marchés et abattoirs. ⇒ Encourager l'achat de lapin du Québec. ⇒ Favoriser et encourager le développement de nouveaux produits. ⇒ Compléter la recherche visant à augmenter la durée de vie en tablette du lapin du Québec. ⇒ Augmenter les efforts marketing en donnant une valeur ajoutée au lapin du Québec afin de nous démarquer des autres viandes de spécialité ainsi que des produits importés. ⇒ Miser sur nos avantages concurrentiels. ⇒ Développer le marché des produits haut de gamme. ⇒ Faire un suivi concernant l'utilisation du logo Lapin du Québec et en encourager l'utilisation. ⇒ Bonifier les conventions de mise en marché sur les prix, mode de paiement, livraisons, délais, etc. ⇒ Recherche d'options concernant l'abattage fédéral au Québec. 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Participation à des activités promotionnelles comme La Tournée des Chefs, Goûtez le Québec, et les Portes ouvertes de l'UPA. ⇒ Mise en œuvre d'un projet de recherches sur les médicaments. ⇒ Amorce des négociations avec les acheteurs dans le but d'établir de nouvelles bases pour la convention de mise en marché. ⇒ Obtention d'une aide financière du MAPAQ pour la réalisation d'une planification stratégique du secteur cunicole.

DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS	ACTIONS PROPOSÉES	ACTIONS RÉALISÉES
<p>OBJECTIF</p> <p>Augmenter graduellement le volume des lapins du Québec soit de 5 500 à 7 000 lapins par semaine d'ici 2024.</p> <p>Faire plus de recherche appliquée sur les potentiels du lapin du Québec.</p> <p>RÉSULTAT ATTENDU, MESURABLE</p> <p>Rentabilité des fermes d'élevage améliorée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Faire respecter les PPA afin de garantir un approvisionnement stable aux acheteurs en fonction des engagements en vigueur. ⇒ Avoir un programme de sécurité du revenu pour les entreprises cunicoles. ⇒ Informer les producteurs sur les programmes d'aide existants. ⇒ Améliorer l'accès au financement pour les entreprises du secteur. ⇒ Favoriser l'aide et la transmission des connaissances aux éleveurs. ⇒ Contribuer à l'amélioration continue des standards de qualité. ⇒ Continuer à bien faire connaître les produits de Lapin du Québec par des promotions et publicités afin d'augmenter la consommation par habitant et ainsi encourager le démarrage de nouvelles entreprises. ⇒ Permettre l'accès aux principaux antibiotiques tout en travaillant à réduire leur utilisation. ⇒ Favoriser les projets de R & D dans le secteur cunicole, poursuivre les démarches avec l'ACIA et AAC pour l'obtention d'homologation des médicaments. ⇒ Encourager la caractérisation du fumier de Lapin du Québec. ⇒ Mettre en place un mentorat pour les nouveaux producteurs et un programme d'appui aux producteurs en place. ⇒ Favoriser et développer les services-conseils. ⇒ Compléter la mise à niveau des références économiques et établir le coût de production. ⇒ Participation à la Stratégie de bien-être animal et promotion du bien-être animal dans les clapiers lors du transport, réduction de l'utilisation des antibiotiques. ⇒ Chercher à minimiser les impacts financiers aux producteurs liés à l'abattage. 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Réalisation d'une formation webinaire en cuniculture portant sur la régie d'élevage et d'ambiance. ⇒ Afin de répondre à l'augmentation de la demande, un appel de dépôt de projet en vue d'une émission de PPI a été effectué. ⇒ Participation aux différentes rencontres du comité responsable de l'élaboration du premier code de pratiques canadien pour les lapins. ⇒ Obtention d'une aide financière d'AAC pour la réalisation du projet de recherche sur l'utilisation des médicaments adaptés à la production cunicole, en collaboration avec la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal. ⇒ Poursuite des démarches en vue de réaliser des projets liés au jeûne et à la durée de conservation de la viande avec l'Université Laval.

FONCTIONNEMENT PLUS EFFICACE DE L'AGENCE DE VENTE	ACTIONS PROPOSÉES	ACTIONS RÉALISÉES
<p>OBJECTIF Appliquer avec rigueur et discipline la convention et les règlements.</p> <p>RÉSULTAT ATTENDU, MESURABLE Respect du temps de travail unité-personne fixé dans le plan de redressement (1,31 ressource par semaine).</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Inciter les acheteurs à respecter les conditions de mise en marché : <ul style="list-style-type: none"> - respect de la facturation, des garanties de paiement; - négocier pour des périodes d'engagement plus longues; - éviter les négociations hebdomadaires ou ajustements de dernière minute. ⇒ Éviter et/ou gérer les surplus et les pénuries. ⇒ S'assurer que le transport des lapins du Québec soit réalisé selon les meilleures pratiques connues et à moindre coût. ⇒ Disposer des coordonnées complètes et à jour des producteurs (postales, numéros de cellulaire et adresses courriel). ⇒ Favoriser le transfert de documents via Internet (avec les acheteurs, les producteurs et les divers intervenants). ⇒ Bonifier les conventions de mise en marché sur les prix, mode de paiement, livraisons, délais, etc. ⇒ Préparer la révision quinquennale de la RMAAQ. 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Amorce des négociations avec les acheteurs dans le but d'établir de nouvelles bases pour la convention de mise en marché. ⇒ Entérinement d'une entente hors tribunal ayant mené aux retraits de différents griefs soumis à la RMAAQ à l'endroit de l'agence de vente. ⇒ Remplacement du professionnel responsable du Syndicat des producteurs de lapins du Québec. ⇒ Négociations de prix afin de favoriser l'écoulement des lapins en période de surplus. ⇒ Réalisation de la révision quinquennale de la RMAAQ.
MOBILISATION DES PRODUCTEURS	ACTIONS PROPOSÉES	ACTIONS RÉALISÉES
<p>OBJECTIF Consolider la confiance des producteurs envers leur Syndicat et leurs administrateurs.</p> <p>RÉSULTAT ATTENDU, MESURABLE Adhésion et appui des producteurs aux orientations de leur CA.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Informer régulièrement les producteurs de la réalisation d'une étape et d'actions spécifiques de l'UPA. ⇒ Clarifier le rôle et la responsabilité de l'AGA, du CA, du président et des permanents. ⇒ Renforcer la vie associative autour des priorités d'action du conseil d'administration. ⇒ Maintenir à quatre le nombre de publications du Messenger cunicole. ⇒ Maintenir la formule bonifiée de l'AGA avec la participation d'un conférencier ou d'un invité spécial. ⇒ Faire la mise à jour du plan stratégique. 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Tenue d'une assemblée générale extraordinaire le 3 juin 2016. ⇒ Publication périodique du Messenger cunicole. ⇒ Mise à jour régulière du site WEB du Lapin du Québec.

PRIORITÉS D'ACTION 2016-2017

Le contexte et la situation du secteur cunicole ont beaucoup évolué au cours des dernières années. D'une part, le marché présente des opportunités intéressantes et d'autre part la concurrence de produits provenant de l'extérieur du Québec se fait de plus en plus sentir. Le défi est de taille, mais à l'instar de la filière ontarienne qui a connu une croissance significative au cours des dernières années, dans un environnement d'affaires similaire, le secteur cunicole québécois a la possibilité d'organiser sa mise en marché dans le but de saisir ces opportunités.

Avec la collaboration de la firme Forest Lavoie Conseil, le Syndicat a donc entrepris la réalisation d'une nouvelle planification stratégique. Ce plan vise à établir les actions prioritaires à mener, dans les cinq prochaines années, dans le but d'assurer le développement, la compétitivité et la pérennité du secteur.

Depuis le début de l'été 2016, deux réunions de pilotage se sont tenues afin d'identifier les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces de la production. Des représentants du Syndicat, des acheteurs, de l'Université Laval, du MAPAQ, de La Financière agricole du Québec et d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) ont pris part à ces rencontres. Ainsi, l'ensemble des maillons du secteur cunicole a été invité à participer à l'élaboration de la planification stratégique.

Bien entendu, les producteurs de lapins du Québec sont au cœur du processus qui mènera à la mise en œuvre d'actions découlant d'une planification stratégique concertée. L'assemblée générale annuelle (AGA) est donc l'occasion toute désignée, pour les producteurs, de se prononcer sur les grands enjeux de la production et d'orienter les actions du Syndicat.

Dans le cadre de l'AGA, les producteurs sont invités, par Forest Lavoie Conseil, à participer à différents ateliers au travers desquels ils pourront exprimer leurs préoccupations sur les différents enjeux. Les différents éléments de réflexion recueillis au cours des ateliers de discussion contribueront à l'élaboration d'un document final de la planification stratégique qui sera présenté à la structure de concertation cunicole au cours des prochaines semaines.

Au cours de la prochaine année, le conseil d'administration (CA) du Syndicat en collaboration avec les principaux intervenants du secteur entend s'appuyer sur la planification stratégique du secteur cunicole afin d'établir ses priorités d'actions.

MERCI À NOS COMMANDITAIRES!



POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR

L'Union des producteurs agricoles

Fondée en 1929
La Terre
DE CHEZ NOUS



**Le lapin
du Québec**